

# Domaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

15 février 1996 – n°1245  
Hebdomadaire romand  
Trente-troisième année

## Retour de la pédagogie

L'école vaudoise sera donc, sur proposition du Conseil d'Etat, restructurée ou pour utiliser, comme le fait le chef de Département Jean Jacques Schwaab, un vocabulaire modeste, elle sera réajustée. L'événement est à la fois d'importance majeure et relative.

Certes tous les degrés de l'enseignement seront touchés. Mais un plan d'ensemble cohérent est la condition première de réformes, même de détail, démarrant ou déployant leurs effets à des moments différents.

Toutefois la revue des réaménagements ne révèle pas d'innovation révolutionnaire: la nouvelle maturité est la résultante d'un accord entre la Confédération et les cantons, qui tous devront s'adapter. La mutation est d'ailleurs plus facile pour le canton de Vaud que pour de nombreux cantons alémaniques. Les rectifications du secondaire I, après dix ans de mise en place, ne sont guère contestées. Le cycle d'orientation 5-6 ne fait qu'adapter les Vaudois à la structure des autres écoles romandes. L'innovation la plus forte est la réorganisation de l'enseignement primaire. Mais Vaud, en ce domaine, s'apprête à travailler dans la même ligne que le canton de Genève. Ces concordances suffisent donc à dépolitiser les réformes, conduites dans chaque canton par des chefs de Département d'appartenance politique contrastée.

L'événement est majeur pour les Vaudois parce qu'il dépasse les affrontements idéologiques. Non seulement le Conseil d'Etat s'y est rallié à une majorité qui n'était pas, que l'on sache, de hasard ou de raccroc: mais surtout il a accepté que l'opération soit financièrement neutre, c'est-à-dire que les économies obtenues sur certains volets de la réforme soient réaffectées à d'autres où il ne saurait y avoir réussite sans moyens supplémentaires. Il n'y a pas eu tentation d'encaisser les profits en refusant de consentir aux débours. Ce n'est pas sans mérite en période de grand déficit.

La loi ne définit jamais qu'une structure et qu'un cadre. Et le succès dépendra du contenu pédagogique. Or on observe dans l'ensemble de la Suisse les signes d'un renouveau de la pédagogie (voir dossier de l'édito). Ce qui

donne tout son sens à la démarche vaudoise, ce ne sont pas les «rattrapages», mais l'accent mis sur la valorisation des premiers cycles primaires. Là il ne s'agit plus de toilettage, mais, au sens plein du terme, de réforme.

La dispute idéologique des années 70 a porté essentiellement sur l'âge des premières sélections, prélude aux orientations de carrière. Les uns voulaient des tris précoces au nom de l'encouragement des meilleurs et de la non-pénalisation des plus faibles; les autres souhaitaient des tris retardés pour tenir compte des rythmes d'épanouissement, souvent conditionnés par le milieu social, et pour éviter toute erreur grave de jugement. L'accord s'est fait en Suisse pour ne pas introduire de spécialisation avant 12 ans. Vaud, le dernier, s'y ralliera. Mais l'évolution sociale a imposé un dépassement de cette problématique trop simple. A quoi sert une orientation plus tardive quand les échecs accumulés dans les premières années ont marginalisé et déscolarisé l'enfant? D'où l'idée juste des cycles primaires de deux ans qui limitent d'autant les risques annuels d'échecs; d'où la définition d'objectifs à atteindre, pour certains, plus lents ou handicapés par la maîtrise de la langue, en trois ans plutôt qu'en deux, ce qui psychologiquement est très différent de l'ordinaire redoublement; d'où encore des méthodes d'évaluation qui ne se limitent pas aux seules notes, mais qui fassent appel à des applications fines tenant compte des aptitudes.

Plus fondamentalement, c'est le rôle de la classe scolaire qui est remis en cause. Elle demeure, bien sûr, le lieu de l'apprentissage social et de la vie communautaire. Mais elle n'est plus conçue comme le champ clos de la concurrence. Au niveau de la maturité, les options lui enlèveront son caractère de monopole. Dans les premiers cycles son hétérogénéité, parfois soulignée par un enseignement à deux degrés, cassera son image de lieu seul reconnu officiellement où se déroulent les compétitions.

C'est le nouvel enjeu d'un refus de la société à deux vitesses. AG  
(DOSSIER DE L'ÉDITO, PAGE SUIVANTE).

# La suggestopédie à Rehetobel, Appenzell

## RÉFÉRENCE

Karl Schmid,  
Schulinspektor, Obstmark  
3, Herisau.

Walter Walser, Lehrer,  
Hauptstrasse 616,  
Rehetobel.

Pour des détails sur ces expériences, se référer à la publication de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Dossier 34B *Nouvelles formes d'enseignement et d'organisation scolaire*. Berne 1995.

36 innovations sont décrites en annexe. Passionnant! Commande au secrétariat de la CDIP, Zähringerstrasse 25, 3001 Berne.

(ag) Un des méfaits du vote négatif sur l'EEE est d'avoir donné aux Romands, minoritaires, une sorte de complexe de supériorité, comme s'ils avaient plus que les autres Confédérés le sens de l'ouverture. Or les cantons alémaniques donnent une autre image. Qu'on se réfère aux nombreuses révisions des constitutions cantonales! Aux lois sur l'information; aux mesures écologiques, etc... Mais, chapitre essentiel, l'école.

Quelques exemples.

- Le canton d'Uri, réputé bastion de l'Urschweiz, a décidé d'introduire l'italien en tant que première langue étrangère, dès la 5<sup>e</sup> année primaire.

- La nouvelle loi scolaire valaisanne offre aux communes le choix entre deux systèmes pour le cycle 7<sup>e</sup>-9<sup>e</sup>. L'un comprend deux filières séparées; l'autre, dit intégré, prévoit des niveaux dans les branches principales et un enseignement en classe hétérogène pour les autres. La majorité des communes a choisi le système intégré aussi bien dans le Valais francophone que dans le Valais germanophone.

## Définition

Suggestopédie: méthode pédagogique dont l'«inventeur» est le professeur Guttmann de l'Université de Vienne. Elle exerce une influence certaine en Suisse orientale et fait l'objet d'une expérimentation poussée au Liechtenstein. Exemple: une matinée entière est réservée à l'apprentissage de la langue française. Pendant une longue phase de préparation, les élèves se détendent pour atteindre un haut degré de réceptivité. Elle est suivie d'une autre phase brève, de cinq minutes, au cours de laquelle une information très importante est donnée de la manière la plus prégnante. Cette information est reprise deux fois pendant la leçon en interrompant le travail en cours sur d'autres contenus.

A retenir, pour le plaisir du contre-pied des idées reçues l'exemple de Rehetobel. J'ai gardé un souvenir d'enfance et de vacances de ce village, cossu, mais durement frappé par la crise du textile dans les années trente. Les enfants couraient tous pieds nus, même sur les champs de blé fraîchement coupés. Aujourd'hui ils pratiquent une autre «pédie». Extraits.

- «La salle de classe, rectangulaire, est spacieuse. La porte et le tableau noir font face à une façade vitrée. Les pupitres sont disposés en un demi-ovale. Il y a suffisamment de place entre les pupitres et le tableau pour

que tous les enfants puissent s'étendre sur leurs nattes et leurs coussins pendant la phase de détente de la suggestopédie. Le plafond est haut. Des travaux de grand format, réalisés lors de projets, sur le thème des oiseaux ou celui du vêtement dans le passé, par exemple, et des panneaux de stimulation, portant des mots et des formes grammaticales français importants, sont suspendus aux murs ou accrochés à des potences disposées librement dans la pièce. La bibliothèque, au sous-sol du bâtiment, peut être utilisée pour des travaux de groupes et des jeux didactiques.

Pendant l'enseignement du français, commencé sept mois auparavant seulement, les élèves sont assis ou couchés sur leurs nattes et coussins. Ils ne se présentent pas sous leur propre nom. Ils peuvent mieux ainsi jouer leur rôle comme dans un jeu de rôles, beaucoup s'y livrant avec vivacité. Le calcul français fait suite au jeu de rôles; les élèves participent ensuite à des dialogues. Ces derniers ont des sujets d'actualité, comme des conversations au retour des vacances, le ski, le carnaval. Le jour de la visite, un nouveau dialogue «Une fête en famille», est introduit: sur un fond musical, le maître lit le dialogue en modulant sa voix. Les mots et tournures importants figurent sur la droite de la feuille. A la fin de la leçon, tous les élèves sont étendus sur le dos, les yeux fermés. Pour cette phase de détente, le maître leur avait suggéré des images relaxantes. Il leur relit le dialogue, avec son accompagnement musical, d'une voix tranquille et facile à enregistrer. Il leur donne encore, enfin, quelques indications de respiration et de mouvements». ■

## Encore Marx

La Ligue communiste révolutionnaire (LCR-trotskyiste) a organisé le 8 février à Annecy une réunion publique sur «Les travailleurs face à Maastricht». Cette rencontre a été animée, selon *Le Messager*, par Alain Krivine (porte-parole national de la LCR), Franco Turigliatto (responsable de la commission syndicale piémontaise de «Rifondazione comunista») et Charles-André Udry (conseiller économique du syndicat suisse Solidarité).

Désirez-vous déjeuner ou boire un verre sous un portrait de Karl Marx? Dans ce cas l'adresse du restaurant «Cooperativo» à Zurich peut vous être utile. C'est un haut lieu de la mémoire de l'émigration italienne en Suisse depuis le début du siècle.

## Défaite syndicale

### EXPANSION PATRONALE

Les syndicats sont particulièrement faibles à un moment où les trois firmes rhénanes ont beaucoup investi à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis, où elles se sont manifestées par de grosses acquisitions. Aujourd'hui Ciba assimile Chiron tandis que Roche intègre Syntex et que Sandoz, débarrassée de sa division chimique, digère sereinement Gerber en se félicitant de ses choix stratégiques.

(CH+6, Lettre d'information Fondation pour une 6e Suisse responsable, n° 100, janvier 96).

(jd) Dans le conflit qui les opposait au patronat de la chimie bâloise, les syndicats ont finalement cédé. La nouvelle convention collective prévoit donc le déroulement des négociations salariales en trois étapes: tout d'abord au sein de l'entreprise, entre la direction et la commission du personnel exclusivement; puis, en cas d'échec, le personnel peut s'adjoindre des représentants syndicaux; enfin, si aucun accord n'est trouvé, les salariés peuvent décider des mesures de lutte (suspension de la paix du travail). De plus les employeurs ont obtenu le droit pour les entreprises de régler de manière plus flexible la durée du travail, sous réserve d'approbation de la commission du personnel.

La défaite est lourde pour les syndicats et le prix à payer élevé pour le maintien de la convention collective. Pourtant, une semaine auparavant, les syndiqués avaient clairement approuvé le recours à la grève pour faire valoir leurs revendications. Alors pourquoi ce revirement soudain face à la fermeté patronale?

### Faiblesse des syndicats

La détermination initiale des syndiqués cache mal la faiblesse des syndicats de la chimie. Lors de la votation générale sur les mesures de lutte, la participation n'a pas dépassé 32%. Si l'on sait que le taux de syndicalisation est lui aussi inférieur à un tiers et que la convention collective ne couvre qu'un tiers des employés de la chimie, on mesure le faible potentiel de mobilisation de salariés par ailleurs confrontés à de sévères réductions d'effectifs.

On peut s'interroger sur la pertinence du thème choisi par les syndicats dans leur bras de fer avec les employeurs. La défense de l'emploi, les modalités de l'horaire de travail et l'extension de la convention à tous les travailleurs de la branche n'auraient-ils pas suscité plus d'engagement de la base? A ce titre, c'est paradoxalement l'association patronale qui fait preuve d'esprit prospectif: elle propose aux syndicats un groupe de travail commun pour étudier des aménagements du temps de travail de manière à préserver l'emploi.

N.B: Le Parlement fédéral se refuse obstinément à fixer dans la loi les compensations dues pour les inconvénients liés au travail de nuit. C'est dans les conventions collectives qu'il convient de régler ce problème, affirme la majorité des députés. Quand on sait la volonté clairement affichée du patronat de vider les dites conventions de leur substance, on saisit le degré d'hypocrisie de cette majorité. ■

## Un pauvre peut cacher un riche

(jd) Nous avons noté avec quelle parcimonie la plupart des cantons alémaniques ont fait usage des subventions fédérales en matière d'assurance-maladie. Certains d'entre eux ont même fixé très bas le plafond du revenu donnant droit à une aide publique. Ainsi de nombreuses personnes et ménages aux moyens modestes, fortement touchés par la hausse des primes, ne verront pas la couleur des subventions (DP 1242 *Quand les cantons détournent l'argent dû aux plus pauvres*).

### S'enrichir sur le dos des démunis

Saint-Gall fait plus fort encore: plusieurs centaines de rentiers et rentiers ne toucheront plus les prestations complémentaires AVS. En effet, selon le droit fédéral, le montant de la prime d'assurance-maladie ne peut plus être déduit du revenu qui détermine le droit aux prestations complémentaires. Une règle logique puisque la prime doit être allégée en tout ou en partie par une subvention ciblée. Berne a bien prévu ce problème puisque les cantons peuvent relever le niveau du revenu assuré par les prestations complémentaires. Une possibilité que Saint-Gall n'a pas cru bon d'utiliser, alors même que la perte pour les rentiers peut représenter jusqu'à 300 francs par mois. Pour certains de ces rentiers, la situation est plus grave encore. Comme le canton a fixé très bas le plafond donnant droit à un allègement de la prime d'assurance (1400 francs mensuels pour une personne), ils perdent également cet avantage. Gain estimé pour le canton: 2,7 millions de francs, alors même que les finances du canton comptent parmi les plus solides du pays.

### Les petits malins

Dans le même temps, des personnes qui vivent très confortablement pourront bénéficier de ces subventions.

En effet, dans la plupart des cantons, c'est le revenu imposable qui permet de déterminer le droit à une aide de l'Etat. Or certains contribuables, les indépendants en particulier, disposent de nombreuses possibilités légales de déductions fiscales qui réduisent à peu de chose leur revenu imposable. C'est pourquoi le canton de Schaffhouse a décidé de refuser l'allègement de leur prime d'assurance-maladie aux contribuables dont la charge fiscale ne traduit visiblement pas le train de vie. Bel imbroglio juridique en perspective! En l'espèce, ne serait-il pas mieux indiqué de réviser la législation fiscale de manière à ce que l'imposition reflète plus justement la situation économique des contribuables? ■

# Recettes pour consensus

*La loi vise à faire participer le plus grand nombre des personnes concernées par un plan d'aménagement. Les trop nombreux recours et procédures juridiques ont poussé à mieux intégrer la négociation préalable. Expériences à l'appui.*

## REPÈRES

L'art 4 de la Loi sur l'aménagement du territoire (1979) prévoit que «la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans». En raison du statut juridique particulier des plans d'aménagement (qui ne sont ni une norme ni une décision d'application), l'art 4 LAT a pour fonction d'assurer un fondement démocratique similaire à celui de l'élaboration d'une loi.

## RÉFÉRENCE

Journée d'étude de l'ASPAN (association suisse pour l'aménagement national), 18 février, Lausanne.

(vb) Les conflits liés à l'utilisation du sol ont pris une ampleur qui, si elle flatte l'esprit démocratique, occasionne des retards et des coûts énormes, parfois un pourrissement de la situation qui n'est bénéfique à personne. Il ne suffit pas d'avoir le droit de son côté pour s'assurer la concrétisation d'un projet. Les exemples de Kaiseraugst ou de la Cedra le démontrent. Les villes connaissent bien ce problème. Lausanne en a fait l'expérience avec le Flon, le Rôtillon. Aujourd'hui, devant les blocages réels et potentiels, on court le risque que «la recherche du plus petit dénominateur commun risque de faire tomber dans la banalité consensuelle un projet génial», selon le mot du municipal des travaux lausannois.

## Analyse d'un ratage

L'exemple du canton de Berne est intéressant. Une étude d'évaluation de l'information/participation de la population, dans sept communes procédant à la révision de leurs plans d'aménagement, y a été réalisée. A la base de la révision des plans de zone: un changement dans la loi cantonale, mettant l'accent sur la protection des terres agricoles, dans un contexte de boom de la construction.

Résoudre au stade précoce les conflits potentiels était l'un des buts principaux de la démarche, qui s'est déroulée en plusieurs temps: de la nomination d'une Commission d'urbanisme représentant les partis, à la mise à l'enquête publique, précédant la votation populaire. A deux différents stades du processus, la participation de la population (expo, questionnaire, débats) était prévue. Ce déroulement n'a pas pu éviter que, dans l'une des 7 communes concernées, le processus de concertation échoue. En effet, un groupe d'opposition s'était manifesté lors de la deuxième phase de participation des citoyens. La Commission d'urbanisme, pressée d'en finir avec le plan de zone, avait pris des décisions unilatérales. Dans un climat envenimé par des querelles, la population a finalement été amenée à voter séparément sur chaque article de l'aménagement proposé! Ce ratage a été analysé par une géographe bernoise: la composition de la Commission n'était pas représentative: les groupes d'intérêt, les propriétaires fonciers, les habitants récemment installés ainsi que les femmes y étaient peu ou pas représentés. En outre, les objectifs de la Commission d'urbanisme étaient flous au départ.

Habitée à se pencher sur ces questions de participation et de processus décisionnel, la CEAT (Communauté d'études pour l'aména-

gement du territoire) se base sur une approche pragmatique. A l'origine d'un projet, quel qu'il soit, une hypothèse pleine d'humilité: tout projet comporte un risque de rejet. Donc il faut évaluer le risque d'échec. Puis, se demander si le statu quo peut perdurer ou non. Ensuite, il s'agit de bien cerner la nature du projet, d'associer ceux qui ont accès au processus décisionnel. Enfin de «créer les supports au projet et d'isoler les opposants irréductibles». Il s'agit de «créer de la cohésion, de la légitimité».

## Stratégie poussée

La démocratisation du processus de décision dans les plans d'aménagement locaux, outre qu'elle tente d'éviter retards et blocages qui coûtent cher à la collectivité, est en prise directe sur la culture politique locale. Pour autant que les spécialistes bannissent le jargon, tant urbanistique que juridique, afin que la participation ne serve pas d'alibi. A cet égard l'exemple d'Yverdon-les-Bains est particulièrement parlant. A l'occasion du plan directeur (révision du plan d'affectation), la ville, qui par ailleurs vise haut, puisqu'elle aspire à s'intégrer dans un réseau des villes suisses, a mandaté un architecte urbaniste.

Partant du principe que «personne ne lit les gros rapports», à part les municipaux et quelques élus, le bureau en charge du projet a mis sur une présentation essentiellement graphique des enjeux et s'est appuyé sur le *Journal du Nord vaudois*, présentant le projet, envoyé *tous ménages* (opération dite d'impulsion), sur une exposition (opération dite fondamentale), avec boîte à idées, livre d'or, présentation du dossier, par ailleurs mis en vente, conférence, vidéocassette, sur la radio locale, radio Framboise (opération dite de stimulation répétée), et même sur la télé locale, en réactivant le canal de service à cette occasion (opération dite de vulgarisation et d'encouragement). Le dossier directeur d'Yverdon-les-Bains a même été diffusé en Suisse alémanique grâce à la NZZ. La vidéo, récit enveloppant bâti autour de la pierre et de l'eau, avec rappel de la vocation lacustre de la ville, saisie dans un grand travelling historique, du néolithique au XXI<sup>e</sup> siècle, est censée jouer le rôle de pôle identificateur.

Pour fabriquer du consensus, on n'a pas non plus lésiné sur les commissions. Bien qu'au niveau d'un plan directeur les recours ne puissent se manifester, l'effort d'information/participation semble accompagner positivement le projet vers sa dernière phase, l'approbation par le Conseil d'Etat. ■

## Du mieux qui ne justifie pas l'inaction

### VERS UN NOUVEAU PROTOCOLE POUR LES PESTICIDES

Les polluants organiques persistants, qu'on trouve dans les pesticides et autres produits chimiques utilisés dans l'industrie, seront l'objet de négociations visant à les limiter ou les interdire au sein des Etats membres de la CEE-ONU. Les négociations commenceront la semaine prochaine.

(jd) Les résultats des études sur les décès dus à la pollution atmosphérique (personnes âgées, patients souffrant de faiblesse respiratoire notamment) auront-ils fait réfléchir celles et ceux qui doutent encore de l'impact de la (mauvaise) qualité de l'air sur la santé publique? Ou les sceptiques trouveront-ils au contraire dans les données publiées par l'Office fédéral de l'environnement sur les émissions polluantes (1900-2010) une raison supplémentaire de minimiser ce problème?

Ces données, récoltées durant huit ans selon des méthodes standardisées en collaboration avec l'Allemagne et l'Autriche, sont aujourd'hui reconnues comme fiables par toutes les organisations de transports (TCS, ATE et ASTAG). C'est une nouveauté.

Pour toutes les substances toxiques et à effet de serre mesurées, on observe une tendance à la baisse, à l'exception du gaz carbonique (CO<sub>2</sub>). Cette évolution positive n'autorise pourtant pas un optimisme béat. Si les buts visés pour l'anhydride sulfureux (SO<sub>2</sub>),

les poussières et les métaux lourds sont maintenant atteints, on est encore loin du compte pour les oxydes d'azote (NOx) et les hydrocarbures. D'où la nécessité de prendre de nouvelles mesures, notamment de caractère incitatif. L'accord réalisé sur l'inventaire de la pollution atmosphérique facilitera-t-il leur adoption? ■

### EXPÉRIENCES

## L'énergie à domicile

(jd) La catastrophe de Tchernobyl, au printemps 1986, a provoqué l'une des grandes peurs de cette fin de siècle. Mais elle a aussi stimulé l'imagination de celles et ceux qui refusent la passivité face aux risques que recèlent les technologies modernes. Tel Michael Sladek, ce médecin de Schönau, une bourgade de 1500 familles dans la Forêt Noire, pas loin de la frontière suisse. En 1987, il crée un mouvement «Parents pour un avenir sans énergie nucléaire». Trois ans plus tard, à l'occasion d'une proposition de renouvellement de la concession à la société suisse qui approvisionne la commune en électricité, ce mouvement réussit à faire repousser la décision à plus tard. Le temps de préparer un projet original: une société communale d'approvisionnement électrique qui reprendrait et gérerait le réseau local sans apport nucléaire, et cela dès 2005. Ses moyens: des centrales chaleur-force dans les nouveaux quartiers et des équipements du même type lors de chaque renouvellement d'une installation de chauffage; des mesures d'économie et une gestion optimale qui évite des pointes dans la demande; le rachat de l'électricité produite par des particuliers.

L'office de surveillance des communes du Land de Bade-Wurtemberg a recommandé aux autorités de Schönau de choisir cette solution. Les citoyennes et les citoyens de la commune prendront leur décision le 10 mars prochain. ■

## L'égalité dans l'évaluation

(jd) Les femmes désirant reprendre une activité professionnelle souffrent d'un lourd handicap. Les qualifications acquises dans le passé, dévaluées, et l'interruption du cursus influent négativement sur le salaire qui leur est proposé. La direction des écoles de la ville de Berne a décidé de compenser ce handicap. Dorénavant, chaque année de travail éducatif ou de prise en charge de proches dans la famille équivaudra à une année de service pour la fixation du salaire d'engagement. Des activités bénévoles dans les domaines de la jeunesse, du troisième âge, de l'aide aux réfugiés et dans des associations seront également prises en compte. Ainsi se voit concrétisée une très ancienne revendication féminine, exprimée à nouveau lors du récent congrès des femmes. ■

## MÉDIAS

Début février, le «Service de presse du PSS» a publié une édition spéciale consacrée aux 25 ans de vote féminin.

La Télévision suisse a bien couvert le «Sommet économique de Davos». Combien ont profité de l'occasion pour découvrir comment fonctionne une telle réunion et pour voir et entendre les grands acteurs de cette rencontre? Il ne manquait que les contacts en coulisses, et le retard de l'après-midi du 3 février, à cause d'une course de ski finalement annulée.

AVS/Cafés-restaurants, même tarif d'abonnement réduit à la FAO (*Feuille d'Avis Officielle de la République et canton de Genève*).

Lorsque la décision d'arrêter l'émetteur de télévision «Züri 1» a été prise, le personnel était si peu au courant que des émissions de la soirée étaient encore en préparation. A 16 heures tout était fini. Les actionnaires: Rediffusion 49%, l'hebdomadaire gratuit *Züri Woche* 35% et Radio Z 16%.

L'hebdomadaire savoyard *Le Messenger* prépare son centenaire de 1998 en publiant des pages hebdomadaires couvrant un semestre du passé. Jugez du titre en 1958: «Le Messenger agricole, commercial, industriel et patriotique de la Haute-Savoie».

L'INVITÉ DE DP

# Rôle de l'Etat: le retour du pendule?

Trois économistes nord-américains viennent de publier un rapport sur l'état de la liberté économique dans le monde. Préfacé par Milton Friedman, cet ouvrage est, selon l'«Economist» «la tentative la plus réussie à ce jour de définir et de mesurer la liberté économique». Qu'y apprend-on?

## JACQUES FORSTER

professeur à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED), Genève.

L'analyse de 102 pays sur une période de vingt ans aboutit à une conclusion sans équivoque: les niveaux et taux de croissance du PIB par habitant sont d'autant plus élevés qu'est grande la liberté économique. Mais qu'est-ce donc que cette liberté et comment la mesure-t-on? Selon l'étude, les individus jouissent de la liberté économique dès que les droits de propriété sont protégés et qu'ils peuvent être exercés sans restrictions. Les auteurs construisent un indice de liberté économique – en quelque sorte *a contrario* – à partir d'un inventaire des mesures étatiques portant atteinte à cette liberté. Dix-sept mesures sont ainsi recensées, pondérées et réparties en quatre catégories:

- la politique monétaire qui doit préserver la valeur de la monnaie et permettre aux individus de détenir des comptes en devises dans leur pays et à l'étranger;

- la place de l'Etat dans la gestion de l'économie: importance du secteur public, contrôle des prix, des taux d'intérêts;

- la fiscalité qui mesure les ponctions opérées par l'Etat sur les gains. La confiscation du temps des individus par l'Etat, par exemple par le service militaire obligatoire, est aussi prise en compte;

- le régime des échanges internationaux: liberté du commerce, des changes, et des mouvements de capitaux.

## Pensée unilatérale

Mesurée à cette aune, la liberté économique ne se porte pas mal en Suisse. Notre pays est classé 5<sup>e</sup> sur 102 après Hong Kong, Singapour, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis. L'Allemagne arrive au 20<sup>e</sup> rang, la France au 32<sup>e</sup>. alors que l'Iran, l'Algérie et le Zaïre ferment la marche.

Les auteurs considèrent donc que la seule menace à la liberté économique vient de l'Etat. Son intervention dans le domaine des prix ou les limites qu'il fixe à la liberté d'exercer une activité économique sont mises en exergue. On ne trouve toutefois nulle mention des atteintes à la liberté économique que représentent les ententes cartellaires. De même, aucune allusion n'est faite aux facteurs structurels qui empêchent de larges couches de la population d'accéder à la terre, au crédit, à l'emploi, limitant ainsi sévèrement leur liberté économique. Une lacune d'autant plus regrettable que les auteurs dénoncent les droits à la satisfaction des besoins vitaux (logement, nourriture, soins médicaux) ou à un revenu minimum qui, selon

eux limitent la liberté économique. «De soi-disant droits de ce type, écrivent-ils, ne sont que des demandes déguisées pour imposer des transferts de revenu et de richesse.» Que reste-t-il alors à ceux qui n'ont ni terre, ni capital ni travail?

Cette approche s'inscrit dans le vent du libéralisme débridé des dernières années. Mais n'est-elle pas déjà un peu ringarde? On a depuis longtemps pris conscience que la globalisation n'est pas uniquement un phénomène économique et que les défis à relever ne se résument pas à la lutte pour accroître la compétitivité. L'environnement, les crises sociales, les conflits, la criminalité économique ne peuvent se gérer avec l'Etat-gendarme mythique du libéralisme économique.

Répondre à ces défis requiert un nouveau cadre institutionnel, de nouvelles politiques et de nouvelles règles pour les acteurs économiques. C'est dans cette perspective qu'il faut envisager le rôle de l'Etat qui, s'il doit être transformé, ne doit pas être nécessairement réduit.

## Réhabilitation de l'Etat

Les limites du désengagement de l'Etat sont devenues récemment très visibles en Amérique latine. La croissance obtenue grâce à la libéralisation ne peut se poursuivre qu'avec la mise en œuvre d'autres réformes structurelles. Sans une action décisive pour améliorer la répartition des revenus, beaucoup de pays du continent resteront des terrains favorables aux tensions sociales, à la délinquance et aux menaces qu'elles entraînent pour les valeurs démocratiques, le respect des droits de l'homme. Une meilleure répartition des revenus requiert en premier lieu un accès plus large de la population à la terre – problème particulièrement aigu en Amérique latine – et au crédit. Qui d'autre qu'un Etat démocratique et soucieux du long terme peut réaliser ces réformes? Dans un article, paru en janvier dans *Le Monde*, Guy Herzlich évoque la réhabilitation de l'Etat en cours dans le continent: «Même si c'est d'un Etat régulateur et arbitre, et non plus d'un Etat producteur de biens et fournisseur d'emplois qu'il s'agit, c'est clairement un renversement de perspectives que recommandent les experts et les responsables de la Banque mondiale... Peut-être ce renversement ne pouvait-il se produire qu'après le «choc libéral» Peut-être. L'important est qu'il se produise. ■

## REPÈRES

*Economic Freedom of the World: 1975-1995*, James Gwartney, Robert Lawson and Walter Block, Fraser Institute, Vancouver 1996, 308 p.

Guy Herzlich, «Le retour de l'Etat en Amérique latine», *Le Monde*, 19 janvier 1996.

TOUT SAVOIR SUR LE PROTESTANTISME

# L'analphabétisme religieux

## RÉFÉRENCE

*Encyclopédie du protestantisme*, Sous la direction de Pierre Gisel, Editions du Cerf, Paris, Editions Labor et Fides, Genève, 1995.

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédactrice:  
Valérie Bory (vb)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
André Gavillet (ag)  
Jacques Guyaz (jg)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Jean-Luc Seylaz (jls)  
Forum: Jacques Forster  
Composition et maquette:  
Valérie Bory, Françoise Gavillet  
Secrétariat:  
Murielle Gay-Crosier  
Marciano  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
85 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9

(jls) Du temps où j'enseignais, un séminaire, consacré aux *Provinciales* de Pascal (et accessoirement à ses *Ecrits sur la grâce*), m'avait permis de mesurer l'incroyable ignorance des participants, bacheliers et bacheliers dont la plupart avaient suivi un catéchisme catholique ou réformé. Prédestination et toute-puissance de la grâce, libre arbitre et serf arbitre, salut par la foi ou par les œuvres, ces notions et ces débats fondamentaux étaient, pour ces candidats à la licence ès lettres, du chinois. Que le mal pose un problème majeur aux théologiens et aux philosophes (comment concilier cette réalité avec le dogme d'un Dieu d'amour), y avaient-ils jamais réfléchi? Et lequel aurait su dire que le débat sur l'eucharistie, qui oppose catholiques et protestants, mais aussi luthériens et calvinistes, et qui a fait couler beaucoup d'encre et de sang, est d'abord un problème linguistique: comment interpréter le *hoc est corpus meum* qui, dans la version latine de la Vulgate, institue l'eucharistie?

## Phèdre et la grâce

Mais devais-je me scandaliser de cette ignorance? Que savais-je moi-même à leur âge? J'avais suivi, adolescent, le catéchisme dit des collégiens. Mais je n'ai aucun souvenir que le pasteur ait pris la peine de nous expliquer ce que signifiait le fait d'être calviniste et de nous présenter clairement les articles essentiels (et les enjeux) de la foi dans laquelle on prétendait nous élever.

Croyant ou mécréant, le problème n'est pas là. Il est que notre culture et une bonne partie de notre littérature ne se comprennent qu'à partir de l'Antiquité gréco-romaine et de la tradition judéo-chrétienne dont elles se sont nourries. Double héritage dont la *Phèdre* de Racine serait un bon exemple: tragédie inspirée d'Euripide et de Sénèque mais qui nous est donnée à lire, par l'auteur et ses maîtres de Port-Royal, dans une perspective augustinienne et janséniste, comme le drame de celle à qui la grâce a manqué. «Notre Antiquité, c'est la Bible», disait Ramuz. Sur cet héritage, les Eglises et l'Ecole me paraissent avoir manqué à leur devoir de simple information.

## Dogmes et pratiques

C'est pourquoi je me suis réjoui de voir paraître cette *Encyclopédie du protestantisme*, qui se propose, entre autres buts, de lutter contre «l'analphabétisme religieux» de notre temps. Et je me suis résolu à y butiner à loisir: 44 dossiers, 1320 rubriques, plus de

1700 pages; j'avais de quoi m'occuper.

Je suis allé d'abord aux grands dossiers qui traitent des problèmes évoqués ci-dessus. Outre le plaisir en prime que donnent de longues citations de ces grands prosateurs qu'étaient Calvin et les théologiens de son temps, j'y ai trouvé toute l'information dogmatique et historique que peut souhaiter un lecteur exigeant. A condition de jouer jusqu'au bout le jeu des renvois (les «corrélats» disent les éditeurs) proposés à la fin de chaque article, seul moyen de faire le tour d'un problème (avec les inévitables redites que ce jeu implique). A condition aussi de disposer déjà d'un certain savoir. Dans la perspective historique et culturelle que privilégie *L'Encyclopédie*, l'approfondissement et l'évolution de la doctrine, à partir des fondateurs, nous valent de longs parcours où figurent la plupart des grands philosophes contemporains. Pour qui ne dispose pas déjà d'un certain savoir en ces matières, ces pages ne sont pas toujours d'une lecture aisée. C'est le problème de toute encyclopédie: quel public viser et où s'arrêter?

## A propos du socinianisme...

Sur quelques points, le texte aurait pu être plus explicite. J'aurais voulu qu'on nous donne le texte du *Symbole des apôtres*, premier credo de l'Eglise, que je ne sais où chercher. Qu'est-ce que la «satisfaction vicariaire» à laquelle certains articles font allusion? A propos du socinianisme, dont il faut chercher l'entrée sous Sozzi, il m'aurait plu de voir rappeler que dans sa fameuse *Lettre à d'Alembert* Rousseau défend vigoureusement les pasteurs genevois que l'encyclopédiste français prétendait être sociniens. Je déplore surtout l'absence d'une rubrique consacrée à Freud. Les éditeurs s'en expliquent: s'ils ont fait une place au pasteur Pfister et à Jung, c'est qu'ils sont protestants. Et l'on trouve bien quelques allusions à la psychanalyse et à Lacan. Mais j'espérais trouver un article traitant plus largement de la position des théologiens vis-à-vis de Freud, et par exemple du profit que peuvent apporter ou des problèmes que peuvent soulever, chez des pasteurs ou des croyants, la théorie et la pratique psychanalytiques.

A partir et au delà des dogmes, il y a tout ce qui appartient à la culture et à la vie de tous les jours. J'ai lu avec intérêt et profit les dossiers consacrés à l'art, à l'image et au statut de la femme chez les Réformés, à tout ce qui concerne la chair, le désir, la sexualité

## Tourisme et culture

(jg) L'édition de brochures touristiques est un exercice complexe. La solution de facilité consiste à proposer au visiteur de passage une image figée et stéréotypée de la région, sans rapport direct avec la réalité. On suppose que le touriste est à la recherche d'un exotisme de pacotille, non du pays tel qu'il est. En Suisse, Lucerne ou Interlaken se sont spécialisés dans cette imagerie fantasmatique d'un Heidiland qui n'a bien sûr jamais existé.

La Suisse romande n'y échappe pas. On aimerait que les officiels alémaniques en visite à Lausanne évitent de parler de «la paysanne qui fait ses humanités», mais rien à faire, ils croient nous faire plaisir. Pour en rester au chef-lieu du canton de Vaud, admirons la sèche précision du guide Michelin qui décrit la ville en deux adjectifs: avenante et cosmopolite. L'essentiel est dit.

C'est donc avec un sentiment mitigé que nous avons ouvert la brochure *Fenêtre sur le Léman*. Nous nous attendions, entre deux publicités pour des montres de luxe, à tomber sur les textes habituels de Pourtalès, Anna de Noailles et Ramuz. Eh bien pas du tout. En guise de référence littéraire, un extrait de *Ada ou l'ardeur* de Nabokov; nous ignorions qu'il y était question du Léman; un entretien avec un jeune écrivain de chez nous: Jacques-Etienne Bovard, et un article sur son homonyme le musicien Jean-François Bovard. Voilà qui est sympathique et qui

donne une vision plus actuelle de notre coin de terre.

Ajoutons des petits textes plutôt bien faits sur la présence russe, de Gogol à Nabokov justement, sur la vogue du patin à roulettes ou sur le CERN. Pour être complet, il aurait fallu parler du MAMCO à Genève et de la floraison de galeries d'art contemporain aux alentours du Flon à Lausanne. Mais telle qu'elle est, cette brochure représente un méritoire effort de modernisation de l'image de la région, à offrir aux amis de passage.

On peut faire quelques reproches, bien sûr, une présentation pas toujours très claire, et l'insertion, concession à la couleur locale, de *légendes* de la région, un peu hors contexte. On devine que les auteurs ont peiné à rassembler les fonds pour éditer cette *Fenêtre sur le Léman*, malgré les publi-reportages clairement indiqués.

Suggérons qu'une prochaine édition accentue le côté brochure touristique moderne et espérons qu'à côté d'extraits de Nabokov, on cite enfin le passage très réjouissant du *Frankenstein* de Mary Shelley où le monstre décapite la fiancée de son créateur pendant une monstrueuse tempête sur le lac.

Juste un mot pour conclure. Une seule page est consacrée à la géologie du lac. Elle se termine avec une désinvolture rare dans nos contrées. Nous citons: *selon lui* (réd. un expert mentionné plus haut) *la cuvette lémanique en tant que telle serait due à un effondrement tectonique complexe, lié aux conditions de l'orogénèse alpine (...)*. Peut-être un petit paragraphe d'explication dans la prochaine édition... ■

### RÉFÉRENCE

*Fenêtre sur le Léman*,  
Editions de l'Aire, Edition  
1996



et ses pratiques. Ou encore à la position des protestants face aux Juifs et à l'antisémitisme. Il y a là des mises au point fort utiles. On y découvre aussi des «dérapages» incroyables: par exemple les propos de Luther sur les Juifs.

### La réussite d'un projet

Couvrir tout le champ du protestantisme: ses dogmes, ses grandes figures, son histoire, les sectes qu'il a suscitées, ses valeurs, ses positions devant certains problèmes de société, ses combats, ses espoirs (ouverture sur le monde moderne et œcuménisme), ses échecs et ses faiblesses; l'entreprise était ambitieuse. A l'évidence, le pari a été tenu. Ajoutons que cette *Encyclopédie* est enrichie d'une abondante iconographie qui fait la part belle à l'illustration populaire et aux grands artistes protestants. Et qu'elle mérite notre admiration pour la clarté des discours (les théologiens jargonent moins que les critiques littéraires) et pour le soin apporté à la présentation typographique.

Ce beau livre est bien ce que ses auteurs souhaitaient qu'il fût: l'ouvrage de référence dont nous avons besoin. ■

## EN BREF

Des signatures sont récoltées dans le canton de Soleure pour provoquer un vote, prévu dans la constitution cantonale, sur la destitution du Conseil d'Etat.

Au Conseil communal de Berne, une motion visant à introduire un droit de réclamer de nouvelles élections communales vient d'être acceptée par une alliance de gauche favorable à la démocratie de la base, par l'extrême-droite et par les radicaux.

Le pasteur zurichois Ulrich Knellwolf est connu, hors de sa paroisse, par ses romans policiers, les «Krimis», comme on dit en allemand. Il vient de quitter sa paroisse de l'Eglise des Prêcheurs pour ne plus occuper qu'une fonction à mi-temps, ce qui lui permettra d'écrire davantage. Plusieurs centaines de fidèles ont participé à son dernier culte, car il avait de nombreux «fans».

Au sujet du livre sur les intellectuels de droite (DP 1240) voici la référence (il n'existe qu'en allemand): Aram Mattioli (Hrsg): *Intellektuelle von rechts, Ideologie und Politik in der Schweiz 1918-39*, Orell-Füssli-Verlag, Zurich.